

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pierre-Eglise s'est réuni le jeudi 21 novembre 2013, sous la présidence de Madame Christine LEBACHELEY, Maire.

Compte-rendu des commissions

- Affaires Scolaires :

L'organisation de la rentrée 2014-2015 est en cours de réflexion pour une application de la réforme sur les rythmes scolaires.

La communauté de communes continue son étude pour une reprise de compétence.

- Bibliothèque :

L'enquête auprès des abonnés de la bibliothèque concernant un éventuel ajustement des horaires existants est terminée. Les demandes de modification ont porté essentiellement sur les horaires du mercredi et du jeudi.

Une décision sera prise à la prochaine séance de conseil municipal pour une mise en place, en janvier 2014, des modifications envisagées.

Un an après son ouverture, la bibliothèque compte 446 inscrits aujourd'hui et 12 442 prêts ont été faits entre le 10/10/2012 et le 15/11/2013.

- Marché municipal :

Une mise en place du tri des déchets du marché municipal a été faite par la commune en collaboration avec la communauté de communes et le syndicat mixte Cotentin Traitement.

Cette mise en place permet d'optimiser le tri des déchets ainsi que le temps consacré par les agents techniques à la prise en charge de ces déchets.

- Urbanisme :

L'enquête publique concernant la troisième modification du PLU s'est déroulée du 2 octobre au 5 novembre 2013.

Le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour rendre son rapport.

Délibérations

- Modification du temps de travail du poste d'agent de police

Par délibération en date du 26 septembre 2013, le conseil municipal a accepté de créer un poste d'agent de police municipale, à temps non complet, soit 10h00/35h00, à compter du 1er janvier 2014.

Considérant les besoins du service à assurer, Madame le Maire propose à l'assemblée de modifier la durée hebdomadaire prévue pour le poste de gardien de police municipale à temps non complet, à 10h30/35h00, à compter du 1er janvier 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

- Transfert des biens communaux

Par délibération en date du 26 septembre 2013, le conseil municipal a délégué à la communauté de communes les compétences pour le développement touristique.

Ce transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de ces compétences.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de mettre à la disposition de la communauté de communes la partie occupée dans les Grandes Halles par l'office de tourisme, par le biais d'une convention d'occupation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer le procès verbal de mise à disposition de l'office de tourisme qui sera établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire et précisera la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

- Classement de la voirie communale

Dans le cadre du calcul des sommes allouées à chaque commune au titre de la dotation globale de fonctionnement, la voirie communale recensée constitue un élément déterminant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder à un nouveau classement des voies communales afin de les inclure dans le domaine public communal, à savoir :
 - voies communales revêtues d'une longueur totale de 16 772 mètres.

- Le Clos Joli - Cession du terrain à la S.A. d'H.L.M. du Cotentin

Une convention de partenariat signée le 16 décembre 2011 pour la construction de 23 logements sociaux, prévoyait une cession à titre gratuit des emprises foncières par la collectivité à la SA d'HLM du Cotentin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à céder à titre gratuit à la SA d'HLM du Cotentin les parcelles concernées représentant une contenance de 7 498m2. .

- Le Clos Joli - Garantie d'emprunt pour la S.A. d'H.L.M. du Cotentin

Madame le Maire présente la demande de la SA d'HLM du Cotentin concernant la construction des huit logements individuels en Prêt Social de Location Accession (PSLA) du lotissement Le Clos Joli.

Afin de pouvoir réaliser cette opération sociale, la SA d'HLM du Cotentin doit obtenir la garantie de la collectivité locale. La convention de partenariat signée le 16 décembre 2011 a engagé la commune à apporter sa garantie pour les emprunts à souscrire par la SA d'HLM du Cotentin pour le financement de l'opération de location-accession jusqu'à la levée d'option des acquéreurs.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'accorder sa garantie solidaire à la SA d'HLM du Cotentin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCORDE sa garantie solidaire à la SA d'HLM du Cotentin dans les conditions qui ont été exposées.

- Projet d'étude pour l'atelier municipal

L'atelier municipal actuel n'étant pas aux normes et en mauvais état, Madame le Maire présente à l'assemblée les différentes possibilités évoquées en commission travaux, une d'entre elles étant d'acheter un bâtiment situé rue Flandres Dunkerque appartenant au Conseil Général de la Manche et actuellement occupé par le CER (centre d'équipement routier).

Le conseil municipal donne son avis favorable pour que Madame le Maire adresse un courrier au Conseil Général demandant une estimation financière et une visite de ce bâtiment.

- Remboursement anticipé du Prêt Relais

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en séance du 24 mai 2012, le conseil municipal a accepté de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie un emprunt d'un montant de 296 000 € sur une durée de deux ans, pour financer l'attente des recettes inscrites (FCTVA – subventions Etat/Région/Département) dans le cadre du financement des travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale et de sécurisation de la rue du Calvaire.

Les recettes ayant été perçues, la commune est désormais en mesure de rembourser cet emprunt à la Caisse d'Epargne de Normandie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de procéder au remboursement anticipé total du prêt.

- Autorisation de recourir à un emprunt

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le budget primitif 2013 a été équilibré par un emprunt d'un montant de 208 528 €, nécessaire au financement des investissements 2013 : travaux de voirie, diverses extensions de réseaux alimentation en eau potable et ERDF, travaux d'éclairage public, toiture logement communal...

La commune a reçu cette année un legs d'un montant de 121 541,34€ de Mme Alice AVENARD.

Le besoin en trésorerie étant moins important que prévu, Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie un prêt à taux fixe avec amortissement du capital constant.

Affaires et questions diverses

- Renforcement électrique dans le secteur de Raffoville : en juin dernier, ERDF avait proposé un renforcement aérien près de l'ancien SHOPI qui avait été refusé par les riverains. La solution provisoire proposée par ERDF est de renforcer le transformateur en partant de la Poste et de creuser à l'entrée de la chasse de Raffoville (intervention prévue fin novembre-début décembre). En parallèle, une étude est en cours pour une solution définitive qui intègre le projet de développement du centre-bourg.
- A compter du 1^{er} janvier 2014, le jour dédié à la collecte des ordures ménagères sur la commune sera le jeudi au lieu du mercredi et du samedi.